

**Objet : Concertation préalable portant sur le projet de transport collectif en site propre intégral – Réclamation du collectif Grenelle**

Annecy, le 27 mai 2024

**Madame la Garante, Messieurs les Garants,**

Le déroulement des réunions publiques des 16 et 21 mai 2024 à Sevrier et à Pringy nous a semblé insatisfaisant à beaucoup d'égards, et nous souhaitons vous en faire part officiellement.

**On peut lire dans la lettre de mission qui vous a été adressée par le Président de la CNDP le 5 avril :**

*[La concertation] doit permettre de débattre [...] des solutions alternatives. [...] La participation doit être ouverte sur les alternatives possibles et expliciter le rejet des alternatives qui ont été étudiées antérieurement....*

- *L'intermodalité prévue en externe pour favoriser la desserte des espaces périphériques au Grand Annecy...*
- *Le traitement de certains points, en particulier les ouvrages d'art : tunnel de la Puya...*
- *Les impacts à prévoir en matière d'expropriations...*
- *Les impacts des travaux sur la mobilité (étroitesse de certains axes), la présentation chiffrée du report modal (nombre de voyageurs attendus, bénéfice en émission de gaz à effet de serre).*

*Il appartiendra [aux garants] de veiller [...] au respect des principes de la participation par l'ensemble des participantes et participants.*

*Des éléments d'information émanant d'autres acteurs locaux doivent pouvoir être présentés au public afin qu'il bénéficie d'une information pluraliste et contradictoire sur le projet.*

Or nous sommes au regret de constater les manquements suivants :

**Un dossier de présentation qui, de glissement en glissement touche à l'insincérité**  
Passant d'un projet sur 5 branches et deux modes, à 6 scénarios documentés (commun aux 2 cabinets d'ingénierie, recommandé par TTK, recommandé par SYSTRA, préconisés par aucun...), puis à 3 axes dont 2 pré-attribués au mode BHNS sans prise en compte des différences de reports modaux, voyageurs transportés, voyageurs x km, GES évités, coûts complets, difficultés d'insertion dans les sites, possibilités de respect de la loi LOM.

**Une absence d'équilibre du temps de parole entre la salle et le maître d'ouvrage**  
Tout en se livrant à des considérations personnelles sur son lieu de naissance ou sur la future ZFE du Grand Annecy, qui ne sont pas l'objet de la présente concertation, la Présidente du Grand Annecy, Madame LARDET, peut conserver le micro et s'exprimer sur près de 20

minutes sans répondre précisément à des questions de la salle, ce qui ne respecte pas les règles de la concertation.

### **Une absence d'échange**

Le principe de la concertation n'est visiblement pas admis par les élus. Il ne s'agit pas d'un meeting politique où la salle relance les discours des orateurs par des questions. Il s'agit d'un débat pour éclairer le public sur les meilleures décisions à prendre dans l'intérêt général. Or il n'y a pas de débat. Le micro est donné pour une minute à une personne de la salle, puis il lui est retiré définitivement. Aucune réponse à l'absence de réponse ou aux contrevérités énoncées n'est possible.

A titre d'exemple, à Sevrier, en réponse à une question précise du représentant des Amis de la Terre faisant référence aux émissions de GES et à l'étude TTK de 2021, le Vice-Président Monsieur Sarda retourne une fin de non-recevoir en mentionnant une vieille étude TTK de 2014 alors qu'il connaît parfaitement le sujet. La concertation est faussée et déséquilibrée.

### **Un refus des élus de toute contradiction et une absence d'évaluation des alternatives**

« Tout a été voté », « Ne nous empêchez pas de faire ce premier pas », « Changez d'élus si vous n'êtes pas satisfaits ». Voilà comment la concertation est comprise par les élus décideurs, comme d'ailleurs cela avait été le cas durant la concertation LOLA. Nous avions signé la charte de déontologie de la CNDP et avons demandé aux garants si elle était toujours de mise ?

Après un premier vote annulé par la Présidente du Grand Annecy fin 2021, la décision politique des élus, en janvier 2022, a été fondée à notre avis sur le plus petit dénominateur commun en vue d'obtenir un vote majoritaire. De ce fait, les recommandations des nouvelles études commandées par le MO et produites à l'époque (TTK, SYSTRA, pourtant citées en page 26 du dossier de concertation) ont été sciemment ignorées, ainsi que les alternatives qui auraient eu du sens en termes de report modal, d'émission de GES et de réduction des pollutions.

Il n'y a donc visiblement pas de volonté de débat aujourd'hui. Les alternatives branche par branche ne sont pas présentées. Et les tentatives que nos associations font pour les faire revenir dans la concertation sont actuellement vouées à l'échec, ce qui est dommageable pour les habitants, la validité de la concertation préalable et la réputation de la CNDP.

### **Une attitude inappropriée du garant présent**

Le traitement de la rive Ouest étant controversé, la réunion publique à Sevrier était particulièrement attendue car c'était la seule prévue sur ce secteur.

- Lors des réunions précédentes, nous avions pu entendre les garants dire « La rive Ouest prend beaucoup de place », ce qui revient à lui refuser la place demandée par les citoyens et les associations impliquées de longue date.
- Lors de la seule réunion en rive ouest, un seul des trois garants était présent.
- Ce garant a renvoyé les associations à leur « temps réservé » le 25 juin à 19h, alors qu'il est clairement établi que les associations ont aussi vocation à informer le public lors des réunions publiques. Et le 25 juin, le public pourrait ne pas être au rendez-vous en raison de la concurrence dès 18h du match de football de l'Euro entre l'équipe de France et la Pologne.
- Lorsqu'un membre des associations prend la parole, le garant laisse un vice-Président du Grand Annecy ironiser : « on sait ce qu'il va dire ».
- Les garants n'arrêtent ni la Présidente du Grand Annecy, Frédérique LARDET, ni le Vice-Président Didier SARDA, lorsqu'ils monopolisent la parole, sans répondre

véritablement aux questions posées, alors que la salle se vide de ses participants, probablement découragés par ce dialogue de sourds.

Le même déroulement a prévalu lors de la réunion de Pringy, devant une salle aux trois quarts vide.

Les enregistrements vidéo – qui tardent d'ailleurs à être mis en ligne par le MO – le documenteront de manière incontestable.

### **La lettre de mission de la CNDP soulignait aussi la qualité attendue des informations fournies**

La Vice-présidente de la CNDP vous alertait le 12 avril 2023 sur les questions suivantes que la concertation du grand public doit prendre en compte et auxquelles elle doit répondre :

- [...] *Le traitement de certains points, en particulier des ouvrages d'art : (tunnel existant de la Puya...).*

- [...] *la présentation chiffrée du report modal (nombre de voyageurs attendus ; gain de temps et bénéfice en émission de gaz à effet de serre).*

Or

- Les informations restent incomplètes, notamment en termes de report modal et gain de gaz à effet de serre.
- Certaines informations ne sont pas conformes au résultat des études. Les scénarios adoptés ne sont pas ceux préconisés par les études.
- La récente étude du cabinet EGIS (dont on aperçoit le sigle sur les seuls profils d'insertions de 18 m et 26 m en pages 58 et 59) ne sont pas communiquées au public, et le Vice-Président nous en refuse explicitement la communication. Cette position est de nature à vicier la concertation.
- Sur l'alternative tram en rive ouest, le MO se contente de dire que les élus ont déjà voté pour l'option bus, alors que nous montrons que les éléments de décision étaient biaisés. Nous attendons à minima que le Grand Annecy démontre que la solution qu'il a retenue sans concerter le public lui apparaît comme la meilleure sur une base d'analyses multicritères.
- Le MO révèle tardivement, en cours de concertation jeudi 16 mai, un élément déterminant, qui ne figure pas explicitement dans le dossier de concertation. La circulation d'un bus dans le tunnel ferroviaire de la Puya existant impose de créer un espace de retournement pour véhicule de pompier au milieu du tunnel. Le chiffrage à 30 M€ des travaux dans le tunnel ferroviaire tel qu'annoncé par le Vice-Président SARDA repose-t-il sur une étude sérieuse intégrant cet élément ? La transformation du tunnel ferroviaire des Montets entre Chamonix et Vallorcine en tunnel mixte, par le Département de la Haute-Savoie, avait coûté une somme bien supérieure. En outre, l'absence de galerie d'évacuation (pour des raisons de coût) dans un tunnel ferroviaire pose un problème de sécurité pour un bus, par nature inflammable, même guidé optiquement (chiffrage de l'équipement de chaque véhicule non présent).

Madame la Garante, Messieurs les Garants, il vous appartient de garantir la qualité, l'équilibre et la sincérité du débat. Nous comptons sur votre implication pour que cette concertation soit une réussite pour la CNDP et pour les citoyens du territoire.

Enfin, comme cela avait été le cas pour la concertation LOLA, nous vous saisissons officiellement pour qu'un expert en ingénierie des transports soit désigné par la CNDP. L'objectif de sa mission serait, du fait de l'absence d'accès du public aux études détaillées, de vérifier la cohérence entre les données non étayées présentées dans le dossier de concertation et les études TTK et EGIS.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, Madame la Garante, Messieurs les Garants, nous vous prions d'accepter nos sincères salutations.

Pour le collectif du Grenelle des transports et de la qualité de l'air du bassin annécien,

Jean-Pierre Crouzat & Olivier Labasse, porte-paroles.  
France Nature Environnement & BVV

